

L'IMPARTIAL

Le seul Journal Français dans l'île du Prince Édouard.

Publié le Jeudi de chaque semaine.

ABONNEMENT: un an\$1.00

Toutes communications, requêtes, etc. doivent être adressées à F. J. BUOTE, Tignish, I. P. E.

L'IMPARTIAL

TIGNISH, 20 SEPTEMBRE, 1894

"Le journal, c'est la grande chaire du jour. Du haut de cette chaire, l'apôtre, le prédicateur se fait entendre, non plus entre les murs d'une église, mais à tout le monde. La presse est immense pour le mal; il faut qu'elle soit plus puissante pour le bien"

L'Abbé H. R. Casgrain.

Le Times de Londres dit que la fortune laissée par le comte de Paris dépasse 100 millions de francs.

Le Telegram, de Toronto, dit que le Canada n'a jamais eu à la tête de ses affaires un homme plus puissant que sir John Thompson.

Le Mail dit que les ministres fédéraux n'iraient pas dans l'Ouest si M. Laurier n'y avait pas remporté des succès.

Le News, de Toronto, dit que le gouvernement d'Ottawa dépense au moins quatre millions de plus qu'il ne devrait dépenser annuellement.

Une réflexion du Monde: "Nous sommes loin des jours de Colborne, quand un gouverneur anglais prône l'usage du français et le parle en public.

Quatre mille personnes se sont réunies samedi à Winchester pour entendre parler Dalton McCarthy qui s'est attaqué à la protection et aux écoles séparées. Il en est en faveur d'un commerce libre entre le Canada et l'Angleterre.

Le projet qui date de trente ans, de bâtir une cathédrale catholique à Londres, sur l'emplacement désigné par le cardinal Manning, est à la veille d'être mis à exécution.

Les dépenses sont évaluées à 125,000 livres sterling. La moitié de cette somme est déjà souscrite.

Cette cathédrale sera construite sur le modèle de St-Pierre de Rome.

La pose de la première pierre aura lieu au mois de juin 1895.

Bizarre superstition royale! La reine d'Angleterre ne part jamais en voyage à une autre heure que dix heures quarante du matin quel que soit le but et le lieu de son déplacement.

S'il faut en croire une dépêche du Herald, le gouvernement d'Ottawa serait décidé de faire quelques changements dans le cabinet. Nos ministres fédéraux voudraient fortifier leur position dans l'Ouest d'Ontario; c'est pourquoi l'honorable J. J. Curran serait fait juge de la Cour Supérieure, le contrôleur du département du Revenu, John F. Wood, le remplaçant, et le docteur Montague serait nommé contrôleur du Revenu.

Nous voyons dans cette même dépêche que l'honorable J. A. Choate n'a pas fait de nouveau parti du gouvernement Thompson.

Lord Swansea (jadis sir Henry Vivian) noble de la Grande-Bretagne et membre du parlement impérial pour la principauté de Galles, est en promenade à Québec et est l'hôte de Son Excellence le gouverneur-général, à la citadelle. Miss Vivian l'accompagne ainsi que le juge Nelligan, de Cork, homme instruit et avide de se renseigner sur le Canada français. La visite de lord Swansea, chez nous, a pour lui un intérêt particulier. Sa Seigneurie désire constater s'il existe aucune trace, aucune pierre tumulaire rappelant le souvenir d'un brave ancêtre maternel, le major Hussey, du régiment de Lascelles, tué pendant une sortie, à la mémorable bataille de Ste-Foye, 28 avril 1760.

Vers la fin de septembre, la ville de Montréal aura une visite du maire de Rome, de la ville éternelle. Don Emanuela Dei Principi Rusopoli est non seulement le maire de Rome, mais il est aussi le descendant d'une des plus anciennes familles italiennes.

La semaine dernière, nous avons fait la remarque que ceux qui ont en mains la révision des listes électorales ont montré beaucoup d'égoïsme et ont adopté un moyen peu propre à gagner des partisans en refusant au seul journal français de la province l'annonce qu'ils ont fait paraître dans toutes les feuilles anglaises. Nous étions sous l'impression que cette distinction de race dans ce qui regarde les affaires de la société en général avait cessé d'exister.

Mais nous voyons que nous n'y sommes pas. Les préjugés ne sont pas encore entièrement extirpés. Le méprisable système de ne nous reconnaître que lorsqu'on a besoin de nous paraît être encore en vigueur. Pourtant, nous comptons pour quelque chose et on sait nous trouver lorsqu'on a besoin de nous. Eh bien, nous tiendrons compte de notre nombre, et nous nous souviendrons de la manière dont nous sommes traités, lorsque l'occasion se présentera.

Si nous ressentons cette flagrante injustice, à plus forte raison avons nous sujet de nous plaindre du mépris que l'on fait de nous dans d'autres cas où il y va encore plus directement de nos intérêts. Le secrétaire du grand bazar qui doit avoir lieu prochainement à la capitale a eu, lui aussi, la grandeur d'âme d'ignorer la population française, tandis qu'il a fait répandre profusément ses annonces dans toutes les feuilles anglaises dont plusieurs ont moins de droit à ce patronage qu'en a l'organe des Acadiens de la province. Ce monsieur ignore donc que dans tout mouvement comme celui auquel se rapporte le bazar, les français sont ceux qui se montrent toujours les plus dévoués? S'il ne s'est jamais donné la peine d'acquiescer cette connaissance, qu'il le sache aujourd'hui.

Donc, le moins qu'il eut pu faire, eût été de leur donner connaissance des faits par l'entremise de leur organe, sinon par considération pour le journal même, au moins en appréciation de la population que le journal représente.

AUX ANCIENS ELEVES DU COLLEGE ST JOSEPH N. B.

Messieurs,

Le dernier congrès de la C. M. B. A. tenu à Saint Jean, N. B. ayant fourni l'occasion à un certain nombre d'anciens élèves de se rencontrer, plusieurs de ces vieux amis d'enfance résolurent spontanément d'aller ensemble faire une petite visite à leur Alma Mater.

À la Date du 11 courant, une vingtaine d'anciens élèves se réunirent ainsi au Collège St Joseph.

Dans le courant de la soirée une assemblée eut lieu afin d'aviser à la formation d'une association ou société des anciens élèves du collège St Joseph.

À la suite des délibérations, les propositions suivantes furent faites et adoptées à l'unanimité.

1o Proposé et résolu que l'Honorable Juge Landry préside la présente assemblée et qu'il désigne six membres formant "pro tempore" un comité spécial qui préparera les voies pour une organisation régulière de la dite société

2o Proposé et résolu que l'Honorable Juge Landry de Dorchester, l'Hon George McInerney, M. P. de Richiboucton, le docteur L. J. Belliveau de Shediac, le docteur Trevis de St Jean, le Rev. Ph F. Bourgeois, de St Joseph et le Docteur Ed. Doherty de Memramcook soient membres du dit comité spécial.

3o Proposé et résolu que les sous-signés soient nommés secrétaires conjoints du dit comité et qu'ils convoquent, par lettre circulaire ou autrement, les anciens élèves à une réunion qui se tiendra dans une salle du collège St Joseph— le but de cette assemblée étant l'établissement régulier de la dite "Société des anciens élèves du collège St Joseph.

4o Proposé et résolu que le rapport de ces d'libérations soit publié dans quelques journaux français et anglais des provinces maritimes.

5o Proposé et résolu que les secrétaires envoient une invitation particulière à tous les anciens élèves dont ils pourront se procurer les adresses.

6o Proposé et résolu qu'à défaut d'une invitation particulière, soit par oubli, ignorance de l'adresse etc, tous les anciens élèves du collège St Joseph soient considérés régulièrement invités pour la réunion du 10 octobre par l'invitation générale publiée dans les journaux selon l'exprime de la quatrième résolution.

7o Proposé et résolu que tout ancien élève qui se décidera à se rendre à la dite réunion soit prié d'en avertir—au moins trois jours d'avance—les sous-signés conjoints et que cette réponse soit respectueusement exigée.

—Conformément à ces résolutions adoptées à l'assemblée du onze du présent mois, nous secrétaires soussignés, avons le devoir de d'inviter les anciens élèves du Collège St Joseph à l'assemblée du 10 octobre prochain, laquelle s'ouvrira vers les sept heures du soir dans une des salles du dit établissement; 2o de prier respectueusement ceux qui voudront bien venir prendre part à ces délibérations de famille de vouloir nous en donner avis comme il est dit à la septième résolution ci-dessus exprimée.

Ph. F. Bourgeois (Secrétaires Edward D'Oherty) Collège St Joseph ce 14 Septembre 1894

LA FRANCE A MADAGASCAR.

Paris, 13—Le Courrier du Soir dit qu'il apprend que M. Le Myre de Villers s'attend à ce que sa mission aboutisse à la guerre. Le même journal ajoute que le gouvernement a pris des dispositions pour faire face à cette éventualité. Dans son journal, l'Autorité, M. Paul de Cassagnac se prononce pour l'occupation permanente de Madagascar par la France. Le Matin demande que l'on ne diffère pas plus longtemps la marche des troupes françaises sur la capitale de Madagascar. La Concorde dit que M. Le Myre de Villers a pour mission

d'établir le protectorat de la France sur Madagascar et de placer des postes militaires français partout où cela sera jugé nécessaire. On installera aussi un représentant de la France qui s'occupera exclusivement des questions de la politique étrangère avec les autres puissances, et l'on prendra plusieurs autres mesures très sévères.

Londres, 13—Le Daily News prétend que ce sont les Américains, et non pas les Anglais, qui s'opposent à la conquête de Madagascar par la France. Les Etats-Unis vendent une quantité considérable de cotonnades rayées à Madagascar, et les Américains prétendent que le traité conclu par M. Patenôtre ne permet pas à la France d'établir son protectorat sur ce pays.

LE CURE DE CAMPAGNE.

(Souvenir de lecture)

Dans le modeste presbytère de chaque campagne est un homme retiré du monde et d'une conduite éminemment édifiante. Toute sa vie n'est qu'un sacrifice à Dieu pour le salut des âmes.

Il est l'ami de tous, autant dans l'infortune que dans la prospérité. Les pauvres, le malheureux et les orphelins éprouvent toujours quelque soulagement quand ils lui exposent leurs peines. S'il ne peut les assister de ses biens, il les aide et les fortifie de ses paternels conseils.

Il a baptisé, confessé, marié la plupart de ses chers paroissiens. Il les a vus grandir et son amour, son zèle infatigable ont aussi grandi pour eux.

Donné des vertus les plus angéliques, son exemple est très salutaire à ceux qui l'entourent. Il leur montre l'humilité, la patience, l'amour du prochain et une multitude d'autres vertus si utiles à ceux qui vivent ensemble.

Jamais on ne frappe en vain à sa porte. Le pauvre comme le riche, le coupable comme l'innocent, tous reçoivent une cordiale hospitalité dans l'humble presbytère. L'on se sent heureux dans cette maison qui respire le vrai bonheur et c'est avec peine qu'on la quitte. Mais on en sort toujours consolé et beaucoup plus satisfait qu'on est entré. Il est rare qu'on ne trouve l'humble ministre du Seigneur dans sa chambre car sa vie est très retirée. Il sort rarement et lorsqu'il sort c'est pour lire son bréviaire ou réciter son chapelet dans quelque route solitaire, donnant ainsi libre cours à la ferveur de ses prières qui ne manquent jamais d'arriver aux pieds du Très-Haut.

Il se tient toujours éloigné des sociétés bruyantes et passe sa vie dans l'étude des Saints Livres ou autres choses sérieuses et utiles. Bientôt l'âge, le travail et les inquiétudes fatiguent ses membres usés. Ses cheveux grisonnent, blanchissent, son dos se voûte, sa voix devient faible et tremblante au chant sacré de la messe; le calice, le bréviaire ou le chapelet tremblent dans ses mains décharnées. Cette rude vieillesse lui rend les travaux plus durs, mais jamais une plainte, une seule parole, un geste même ne vient trahir son indécise patience. Enfin, après plusieurs années de pénible labeur, il rend sa belle âme à son Créateur. Sa mort, obscure comme sa vie, n'est annoncée qu'au faible son de la cloche de l'humble village. Mais, au ciel, les immortels chœurs des anges, tous les saints, toutes les saintes saluent la glorieuse arrivée de ce fidèle serviteur de Dieu, viennent au devant de lui, et, chantant des hymnes célestes, lui donnent la place que ses merveilleuses vertus lui ont acquises. Au milieu de cette divine escorte il commence un vrai bonheur qui ne finira jamais.

L. E. A. B. Le 14 sept. '94.

LE DUC D'ORLEANS

AFFICHE SES PRETENTIONS A LA COURONNE DE FRANCE

Londres, 13—Après les funérailles du comte de Paris, le duc d'Orléans et plusieurs de ses amis retournèrent à Londres. Le duc reçut environ un

millier de royalistes dans un des salons de l'hôtel Grosvenor et leur adressa solennellement la parole en ces termes:

"C'est avec une émotion douloureuse que je reçois l'hommage de votre dévouement et je vous en remercie. Votre présence témoigne non seulement de votre attachement à celui que nous avons perdu, mais elle prouve aussi votre fidélité au principe d'une monarchie nationale et traditionnelle, dont je suis le représentant et qui m'a été transmise par l'héritage de mon père, J'en connais les droits.

Bien des devoirs me sont imposés envers la France et je serai guidé par le magnifique exemple que mon père m'a donné pendant sa vie et qu'il a consacré par sa mort laquelle il a acceptée si chrétiennement, avec tant de courage.

Fortifié par votre aide et par celle des amis absents qui, de toutes les parties de France m'ont envoyé l'expression de leur dévouement et faisant appel aux hommes de cœur j'accepte, sans hésiter, la mission qui m'est confiée. Quoique encore jeune j'ai conscience de mes devoirs et, avec mon grand amour pour la France, je veux consacrer toutes mes forces et mon énergie à les remplir."

À la conclusion de ce manifeste, les anciens amis et soldats du comte de Paris ont entouré le duc d'Orléans, l'ont remercié et embrassé en protestant de leur fidélité.

Le duc a accepté la démission du comte d'Haussonville. Il va s'entourer de partisans plus jeunes. Désormais, le duc d'Orléans va demeurer à Londres.

L'OPPOSITION A OTTAWA

Nous lisons ce qui suit dans une des dernières éditions du "Moncton Times".

"Le parti opposé au gouvernement conservateur à Ottawa est composé d'une conglomération assez curieuse.

Sir Richard Cartwright fut un admirateur ardent du parti actuellement au pouvoir jusqu'à ce qu'il découvrit que les chefs ne le croyaient pas doués des qualités qu'il s'imaginait, lui-même, posséder.

M. Laurier, fut lui-même, autrefois, un protectionniste.

M. Dalton McCarthy avant et depuis l'année 1878 jusqu'à un ou deux ans passés, a toujours supporté le gouvernement et sa politique sur le tarif. Ce n'est que lorsque sir John Thompson a reconnu que M. McCarthy n'avait pas les qualités requises pour faire un ministre, que ce dernier a fait volte face à une politique qu'il avait soutenue pour plus de dix ans.

M. Tarte était conservateur, mais trouvant dans le camp libéral une besogne à faire qui était plus selon ses goûts, comme il a paru pendant le régime Mercier, à Québec, il a renoncé à ses premières croyances et aujourd'hui il est le lieutenant de M. Laurier.

Fen sir John Macdonald refusa de donner à Peter Mitchell un contrat pour assurer toutes les bâtisses du gouvernement dans tout le Canada, et sir Peter est devenu un ouvrier diligent dans la vigne libérale.

On pourrait étendre la liste davantage. Les messieurs nommés ci-haut sont ceux qui sont les plus déterminés dans leur opposition au gouvernement de Sir John Thompson aujourd'hui, mais comme leur programme ne comprend rien de solide, ils n'ont pas les sympathies du peuple canadien.

ASSEMBLEE D'INSTITUTEURS

Il nous fait plaisir de constater que l'assemblée des instituteurs des districts des paroisses de Tignish et Palmer Road, qui a eu lieu samedi à l'école grammair de Tignish a été un succès. À l'exception de deux qui n'ont pu assister pour des causes incontrôlables, tous les instituteurs et institutrices s'y sont rendus. Des sujets importantes touchant l'avancement de l'étude de la langue française dans nos écoles y ont été discutés et des résolutions à cet effet ont été adoptées par l'assemblée. On nous apprend que de semblables assemblées se font dans les autres centres

français de la province. De tels procédés sont encourageants, et c'est avec un sensible plaisir que nous voyons partout notre population acadienne se faire un honneur de mettre à profit les avantages que le gouvernement met à notre disposition en nous accordant l'usage de livres français. Les progrès sont déjà notables dans plusieurs de nos écoles.

LE CARDINAL TASCHEREAU.

Le cardinal archevêque Mgr. Taschereau a fait lire dans toutes les églises de Québec, un mandement annonçant qu'il se retire du ministère et que l'administration du diocèse passe entièrement entre les mains de son coadjuteur, Mgr. Bégin.

Le cardinal a près de 75 ans. Il a été élu archevêque en 1880 et créé cardinal en 1886. Sa santé n'est pas bonne.

A PLUS TARD.

LA REPONSE DU GOUVERNEMENT GREENWAY.

Le 11 septembre les catholiques de Winnipeg et des environs ont rencontré quelques ministres du gouvernement du Manitoba et leur ont remis la requête suivante:

Nous, soussignés, catholiques de la province de Manitoba, représentons respectueusement.

1o. Que des raisons de conviction consciencieuse nous empêchent de participer au système d'éducation mis en vigueur par la loi scolaire de 1890 et les amendements à cette loi, et d'en recueillir aucun bénéfice.

2o. Que les grands sacrifices pécuniaires que les catholiques de toute cette province ont dû s'imposer, et qui pèsent lourdement sur eux depuis quatre ans en présence même des difficultés financières du temps, doivent suffire à écarter tout doute concernant la sincérité de leurs sentiments et à convaincre votre gouvernement de la gravité de leurs griefs.

3o. Que, sans partager les convictions religieuses de vos pétitionnaires touchant l'injustice de la taxe imposée aux catholiques pour le soutien d'écoles acceptables aux protestants seulement, votre gouvernement doit ressentir, au fond de la conscience, qu'il ne peut plus longtemps, maintenir ce système dont le résultat est l'injustice et l'oppression.

4o. En conséquence, vos pétitionnaires, en leur qualité de sujets anglais nés libres, protestent énergiquement et solennellement contre l'inique traitement qu'ils reçoivent de vous et ils prient respectueusement et instamment votre gouvernement de prendre en sérieuse considération les griefs des catholiques de cette province, d'adopter toutes les lois qui peuvent être nécessaires pour y remédier complètement et assurer à la population catholique l'entier respect de ses droits et le légitime usage de sa part des fonds votés pour l'éducation dans cette province; et vos pétitionnaires, comme ils en ont le devoir, ne cesseront de prier.

Cette requête porte plus de cinq mille signatures, pèse trois livres et a une longueur de trois cent vingt pieds.

Après la lecture de la requête, le premier ministre a dit qu'il donnerait plus tard sa réponse par écrit.

Bien que nous n'attendions rien de bon de cette démarche, il n'est pas mal qu'elle ait été faite. On ne pourra pas accuser les catholiques d'avoir négligé un seul des moyens à leur disposition.

LE MONDE.

Your Stomach Distresses You. after eating a hearty meal, and the result is a chronic case of Indigestion, Sour Stomach, Heartburn, Dyspepsia, or a bilious attack. RIPANS TABLETS. Promote Digestion, Regulate the Stomach, Liver and Bowels, Purify the Blood, and are a Positive Cure for Constipation, Sick Headache, Biliousness, and all other Diseases arising from a disordered condition of the Liver and Stomach. They act gently yet promptly, and perfect digestion follows their use. No effort is required to take them. They should be kept for use in every family. Price, 50 Cents a box. All druggists, or mail order, RIPANS CHEMICAL CO., 19 Seventh St., New York.